circulaire du 13 décembre 2016

**La place de la chorale scolaire est clairement identifiée dans la nouvelle épreuve orale du DNB.** Abordée lors des journées de décembre en tant que préfiguration, à présent publiée, elle confirme qu’il est possible de préparer vos élèves à mettre en valeur leur responsabilité à la fois individuelle et collective, leur talent, leur volonté, et leur temps passé dans le projet choral en l’inscrivant en priorité dans le parcours artistique et culturel, support de cette épreuve orale. Bien sûr, il pourrait aussi bien enrichir un parcours citoyen tant sa dimension sociale est présente, mais il serait dommage d’en négliger sa dimension artistique que seules deux disciplines portent dans la scolarité obligatoire à la française.

…Pour les élèves de troisième participant à la chorale, les conditions sont ainsi réunies pour que le projet collectif auquel ils ont participé soit l'objet de leur soutenance. Dans ce cas, si un bref moment musical témoignant d'une œuvre travaillée peut venir illustrer l'exposé, celui-ci doit essentiellement porter sur les œuvres travaillées, les difficultés rencontrées, les grandes étapes de la progression du travail, l'organisation et la gestion des différentes facettes du spectacle prévu. Il doit également s'attacher à souligner les compétences travaillées relevant des différents domaines du socle commun et les liens qu'elles entretiennent avec celles développées par les enseignements disciplinaires…